

chien, etc.), l'hypnone paraît avoir une triple action ; elle agit sur les éléments nerveux dont elle diminue l'excitabilité, elle abaisse la pression sanguine, enfin, à dose toxique, elle modifie la composition du sang. C'est à cette triple action qu'elle doit ses propriétés hypnotiques.

Chez l'homme, après l'administration de quatre grains d'hypnone, il y a sensation de chaleur à l'épigastre si le médicament a été donné sous forme de perles, sensation qui est à peine accusée quand l'hypnone est administrée dans de l'huile. Au bout de vingt minutes à trois quarts d'heure, ou une heure, les yeux se ferment et le sommeil se produit. Ce sommeil est ordinairement calme et assez profond. Réveil facile, sans nausée et sans inappétence ; en certains cas il y a de la céphalalgie. Aucune autre modification n'a été observée dans l'économie. Aucune altération du sang. Circulation et respiration normales. En quelques cas, augmentation de l'appétit, sans doute par suite de l'irritation produite par le médicament sur la muqueuse gastrique.

Ici, MM. Dujardin-Beaumetz et Bardet font remarquer que les effets hypnotiques de l'hypnone sont loin d'être constants, certaines personnes restant absolument rebelles à cet agent qui paraît favoriser le sommeil plutôt que le provoquer, car aux doses thérapeutiques de 4 à 8 grains, l'acéto-phénone n'est ni analgésique ni anesthésique. Cependant, ajoutent-ils, son action hypnotique augmente dans de notables proportions les effets anesthésiques du chloroforme.

Le médicament est éliminé par le poumon et par l'urine.

L'hypnone se prescrit dans l'insomnie, mais, ayant une action analgésique très faible, elle ne paraît pas agir dans les cas où l'insomnie reconnaît la douleur pour cause, ou est due à des quintes de toux persistantes. Enfin, on peut en dire autant quand le manque de sommeil résulte de l'état fébrile. Par contre, l'hypnone réussit très bien dans les cas d'insomnie purement nerveuse, provoquée par l'excitation cérébrale, celle-ci résultant, soit d'excès alcooliques, soit d'excès de travaux intellectuels. Mais il faut, pour que l'hypnone produise ses effets hypnotiques, que le sujet n'ait pas été soumis d'une façon prolongée aux préparations de morphine.

Enfin, l'hypnone s'administre par les premières voies et sous forme de capsules, ou mieux peut-être en potien, mêlée à l'huile ou à la glycérine. La dose administrée n'a jamais dépassé 10 grains. Les doses doivent être massives, des doses fractionnées n'amenant pas d'effets hypnotiques. Comme dans le cas de tous les médicaments de cette classe, l'hypnone s'administre à l'heure du coucher, ou un peu avant, le sommeil se produisant au bout de une demi-heure ou une heure et demie.

Des tentatives faites pour introduire le médicament sous la peau n'ont donné aucun résultat satisfaisant.

MM. Dujardin-Beaumetz et Bardet terminent en exprimant leur conviction qu'en continuant l'étude de cette série aromatique qui a déjà fourni un si grand nombre d'agents médicamenteux, on trouvera encore d'autres substances utiles à l'art de guérir.

Dans les cas d'hydropisie d'origine anémique, le prof. DaCosta prescrit la pilule de Bland, au carbonate de fer.—Contre la toux, il donne souvent la codéine, à la dose de $\frac{1}{2}$ grain. Dans les cas d'asthme, le même auteur prescrit la solution (au 100^e) de nitro-glycérine, commençant par une goutte, trois fois par jour.—*College and Clinical Record.*